

l'assistance nécessaire dans le cadre de divers programmes et par l'intermédiaire de ses bureaux au Canada et à l'étranger. J'insiste toutefois sur le fait que c'est à vous qu'il incombe de prendre des initiatives.

J'ai noté tout à l'heure que les délibérations de la Commission économique mixte sont axées sur l'obtention de résultats concrets. Elles doivent aller au-delà du simple échange de vues, bien que ce soit là une activité importante. La Commission se doit de baliser clairement la route à suivre, sans laquelle il n'existe pas de modalités permanentes de gestion des relations bilatérales ou d'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite des objectifs fixés.

L'existence de divers sous-comités permet de tenir simultanément des discussions sur une large gamme de questions. Il appartient à chacun d'eux non seulement d'identifier des champs de coopération, mais aussi et surtout de faire rapport ensuite en séance plénière sur le plan d'action que chacun d'eux aura adopté, ce qui permettra au Comité d'obtenir des résultats concrets. Cette tâche n'est pas facile, loin s'en faut, mais elle est essentielle à l'avancement de nos efforts mutuels.

L'accord que Son Altesse Royale et moi-même sommes sur le point de signer représente un important pas en avant dans les relations qu'entretiennent deux grandes nations commerçantes. Il établit officiellement ce Comité économique mixte, qui devient partie intégrante de notre relation commerciale. Il prévoit également l'application mutuelle de la clause de la nation la plus favorisée pour la fixation des droits de douane entre nous. Mais - et il s'agit sans doute là d'un élément plus important que les mots eux-mêmes - cet accord témoigne de l'évolution de notre amitié.

C'est dans cet esprit que j'attends avec impatience et grand intérêt votre rapport et vos plans d'action, et que je souhaite que vos délibérations soient couronnées de succès.

J'ai maintenant le vif plaisir de demander à Son Altesse Royale de bien vouloir prendre la parole.